

# Checklist : formalités et documents de mariage



## Mariage civil

Un mariage civil reconnu par l'Etat doit être effectué par un officier d'Etat civil.

### Planning

#### Dès que possible

- Etudier les disponibilités de la mairie et de l'officier d'Etat civil pour la date potentielle du mariage.

#### 6 mois avant

- Inscription et réservation officielle pour la date du mariage
- S'informer et prendre connaissance des documents nécessaires pour le mariage (auprès du registraire compétent)
- Fixer un rendez-vous pour signer le contrat de mariage (avec un notaire ou un avocat spécialisé)

#### 3 à 5 mois avant

- Choisir une tenue pour le mariage civil à la mairie

## Documents pour le mariage civil

En prenant un rendez-vous avec l'officier d'Etat de votre commune, vous pouvez vous informer sur les formalités et documents requis quant à vos informations personnelles.

#### Documents pour un mariage civil

- Acte de naissance
- Carte d'identité / passeport

#### Selon le cas, les documents suivants

- Justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité ou de gaz, etc...)
- Acte de naissance des enfants, déclaration de droit de garde, reconnaissance de paternité
- Extrait du registre de mariage, jugement de divorce, acte de décès
- Certificat de naturalisation
- Certificat de capacité à mariage (CCAM)
- Documents traduits

## Après le mariage : ce que vous devez faire

Voici les institutions que vous devez informer après votre

#### mariage même si aucun changement de nom n'a lieu :

- Centre des impôts (changement de catégorie fiscale, avantage de l'imposition commune)
- Assurances
- Banques
- Employeur
- Sécurité sociale, caisse d'assurance maladie

En cas de changement de nom, il peut être nécessaire de modifier les documents suivants ou d'informer les institutions listées ci-dessous.

### Modifications de documents nécessaires

- Vos pièces d'identités valides telles que la carte d'identité et le passeport auprès de votre bureau d'enregistrement
- Votre permis de conduire, carte grise et assurance auto

### Autres institutions à informer et choses à mettre à jour

- La caisse d'allocations familiales (CAF) si vous êtes concernés
- La crèche ou l'école de vos enfants
- Votre propriétaire
- Vos fournisseurs d'électricité, gaz, eau, internet ou téléphonie
- Votre médecin (simplement lors de votre prochaine visite)
- Les associations et clubs dont vous faites partie
- Vos abonnements à des journaux, magazines et salles de sport
- Vos éventuelles procurations
- Vos cartes de crédit, de fidélité et autres (bibliothèque...)
- Vos informations et adresses de livraison pour vos achats en ligne

La plupart du temps, vous pourrez simplement envoyer une lettre type avec toutes vos nouvelles informations ainsi qu'une copie de votre acte de mariage pour que vos informations soient mises à jour. Pour certains organismes, vous pourrez même tout faire en ligne pour gagner du temps.

### Changements au niveau personnel

- Créer une nouvelle adresse mail
- Changer les noms sur la sonnette et la boîte aux lettres
- Reprendre et vérifier les documents et contrats personnels

### Notes:

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....





## Mariage religieux

### Planning

#### Dès que possible

- Discuter d'une éventuelle date pour un rendez-vous avec le pasteur ou le prêtre de la paroisse
- S'informer sur les documents nécessaires

#### 3 à 5 mois avant

- Discuter du déroulement de la messe de mariage (chants, bénédictions, intercessions, accompagnements musicaux)
- Si nécessaire, effectuer une répétition de la cérémonie de mariage

### Documents pour un mariage religieux

Lors d'un rendez-vous avec le pasteur ou le prêtre de votre paroisse, vous découvrirez quels sont les documents nécessaires pour un mariage à l'église. Vous n'aurez pas besoin de documents pour le mariage musulman (si ce n'est une preuve que vous êtes civilement marié).

#### Documents pour le mariage religieux

- Carte d'identité
- Extrait d'acte de naissance
- Certificat de baptême
- Déclaration d'intention
- Acte de mariage civil



## Se marier à l'étranger

### Documents pour un mariage à l'étranger

Afin de prendre connaissance et vous informer des démarches ainsi que des documents nécessaires pour se marier dans le pays dans lequel vous souhaitez vous marier, le mieux est de se renseigner via *l'ambassade ou le consulat français* de ce dernier. Vous trouverez également de plus amples informations sur les démarches à suivre pour se marier à l'étranger sur le *site dédié du ministère*.

#### Documents nécessaires pour un mariage à l'étranger

- Pièces d'identité valides : passeport ou carte d'identité
- Acte de naissance
- Visa ou permis de séjour temporaire
- Certificat d'enregistrement / extrait du bureau d'enregistrement
- Certificat de capacité à mariage
- Acte de divorce ou acte de décès d'un ancien conjoint
- Dans certains cas, des témoins de mariage
- Demande de naturalisation ou apostille (nom donné à la certification de documents émis par une autorité étrangère)